

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021

**RAPPORT AU COMITE SYNDICAL**

**OBJET :** Compte rendu des délégations de pouvoir à la Présidente du Syndicat Mixte.

En vertu de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical, par délibération n° 6 du 6 octobre 2020, a délégué ses attributions à la Présidente pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient la nature et le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10-11 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n°6 du 6 octobre 2020, la Présidente doit rendre compte au Comité Syndical de l'exercice de cette délégation en matière de marchés publics.

Le Comité Syndical est informé que la Présidente a lancé et attribué le marché suivant :

Objet	Titulaire	Montant en euros	Notification
Mission d'étude de programmation « Provence fluviale » et d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'aménagement et l'exploitation de zones à quai liées aux escales pour paquebots fluviaux.	Groupement conjoint : - Marseille Architecture Partenaires, - SAS SOFID, - Abington Advisory, - Latournerie Wolfrom Avocats.	134 500 € HT Soit : 161 400 € TTC	25/05/2021

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, je vous serais obligée de bien vouloir prendre acte de ce compte rendu de la délégation exercée au sujet de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics.

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**

  
**Mme Danielle MILON**

**OBJET : Compte-rendu des délégations de pouvoir à la Présidente du Syndicat Mixte**

Le 7 décembre 2021, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme DEGIOANNI étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

**PRESENTS :**

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentante de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVOIL (1 voix).

Représentante de la Commune de Martigues :

Mme Sophie DEGIOANNI suppléante de M. CHARROUX (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

**ETAIT ABSENT ET REPRESENTE :**

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON.

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON (3 voix).
- M. Didier REAULT (3 voix).

## **DELIBERATION**

**OBJET : Compte-rendu des délégations de pouvoir à la Présidente du Syndicat Mixte**

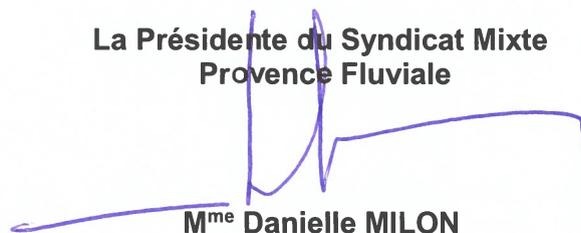
- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 7 décembre 2021, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,**

A pris acte du compte rendu de la délégation de pouvoir exercée par Mme la Présidente au sujet de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**



**M<sup>me</sup> Danielle MILON**